



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

Pour nous joindre ☎ 450 461-8000 🌐 www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca

Politique de développement durable



Entrée en vigueur le 6 février 2012
Résolution n° 2012-02-038

À propos des publications municipales

Un geste simple et positif enVERT l'environnement

Quelques normes liées à la conception, à l'infographie et à l'impression des publications et des documents d'information produits à l'interne ont été établies par le conseil municipal pour diminuer l'empreinte écologique et réduire les dépenses. En plus d'une utilisation restreinte de la couleur selon le type de document, le support papier sera utilisé pour un nombre réduit de sujets et leur contenu sera abrégé, les renseignements complets étant disponibles sur le site Web.

Ainsi, pour faciliter l'accès au site, un code bidimensionnel sera inséré sur la majorité des nouvelles publications imprimées. Similaire au code à barres, il peut être déchiffré par des téléphones intelligents, des tablettes tactiles ou autres, et mène directement à l'accueil du site Web municipal. Par la suite, l'internaute peut choisir de fureter à l'aide des menus, du plan du site ou du moteur de recherche.



Réalisation

Geneviève Desrosiers

Conseillère municipale

Lise Tétreault

Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Jean-Marie Beaupré

Directeur général

Antoine Lacasse

Représentant de la firme Yuki Développement

Publication

Direction générale • Communications

☎ 450 461-8000, poste 8100

✉ communications@ville.saint-basile-le-grand.qc.ca

© Ville de Saint-Basile-le-Grand

Février 2012



Bernard GAGNON

Mot du maire

Simplement pour vous communiquer toute ma fierté et celle du conseil municipal dans l'adoption de cette politique de développement durable. Vous serez à même de constater à sa lecture, les quatre principes directeurs et les six enjeux mis de l'avant, lesquels assureront le respect des principes de base émis depuis 1987, à l'occasion du dépôt du Rapport Brundtland, officiellement intitulé « Notre avenir à tous », qui définissait le développement durable comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le conseil municipal a créé un comité consultatif de développement durable composé d'élus, de gestionnaires municipaux et de Grandbasilois. Mandat lui est confié d'élaborer, de mettre à jour, d'analyser et de recommander toutes propositions susceptibles de protéger l'environnement, d'assurer le développement économique et le bien-être de la population; le tout afin d'apporter des changements et de mettre en place des actions qui seront profitables à un milieu de vie équilibré.

À vous et à nous tous maintenant de relever tous les défis dans un équilibre cohérent et viable à long terme pour que les trois sphères d'intervention s'imbriquent l'une dans l'autre : l'environnement, le social et l'économie.

Bernard Gagnon



Geneviève DESROSIERS

Mot de la conseillère municipale

Responsable de la famille, de l'environnement et du développement durable

Une politique de développement durable n'est pas une fin en soi mais bien un commencement; néanmoins, le lancement officiel de cette politique est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté par une prise de conscience et un désir de faire autrement. La population grandbasiloise a d'abord été consultée afin de faire un bilan des acquis et des besoins. Les différentes réalités de la municipalité ont été relevées en six axes d'intervention pour nous doter d'indicateurs de développement durable qui nous ressemblent et qui permettront de garder le cap.

J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont été impliqués de près ou de loin à l'élaboration de la politique de développement durable avec une mention toute particulière pour notre directeur général, Jean-Marie Beaupré, et pour le consultant de la firme Yuki Développement, Antoine Lacasse.

Il nous reste à tous le devoir de faire nôtre cette politique et de s'y référer avant chaque prise de décisions. Pour ce faire, un comité consultatif, sur lequel je siégerai, fera évoluer les outils de diagnostic et recommandera au conseil des outils de convergence des diverses actions dans le but d'assurer leur cohérence.

Gardons en tête cette belle citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Geneviève Desrosiers



Jean-Marie BEAUPRÉ

Mot du directeur général

L'adoption d'une politique de développement durable a une signification bien particulière pour l'administration municipale. D'une part, celle-ci a été partie prenante, tant par la présence de deux directeurs sur le comité de réalisation que par une consultation auprès du personnel cadre avant son adoption. Il devient donc plus facile de s'approprier une politique à laquelle nous avons contribué tant par sa rédaction que par sa révision. Le conseil municipal s'assure ainsi d'une collaboration de tous les instants du personnel à la mise en œuvre de cette politique. D'autre part, les orientations contenues à cette politique m'apparaissent inévitables à tous si nous désirons offrir aux générations futures un milieu de vie sain aux plans économique, social et environnemental.

Les principes directeurs de cette politique (la sensibilisation, la facilitation, la responsabilisation et la réglementation) permettront tant aux citoyens qu'au personnel de s'approprier graduellement ses grandes orientations. En agissant à ces quatre niveaux, la Municipalité s'assure une meilleure participation, d'autant plus que la coercition via la réglementation se voudra le moyen ultime dans certains domaines pour l'atteinte des objectifs visés. D'ici là, nous comptons sur la participation citoyenne afin d'assurer la mise en œuvre de cette ambitieuse politique.

J'invite tout le personnel à faire de ce document une référence tant pour leurs actions personnelles que professionnelles. Quoi de mieux que l'exemple pour influencer et promouvoir le développement durable.

Je souhaite longue vie à cette politique qui guidera nos actions collectives au cours des prochaines années.

Jean-Marie Beaupré, OMA

1. Introduction

Dans le cadre d'une planification stratégique réalisée en mars 2008, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a défini sa mission comme étant

«Mettre en place, au bénéfice des citoyens, par des gestes proactifs, un milieu de vie équilibré où le développement durable est au cœur de nos décisions et où les services de qualité aux citoyens privilégient les valeurs familiales, sociales et culturelles, en partenariat avec la communauté, tout en respectant la capacité financière de celle-ci.»

On peut y voir que le cœur de sa mission est le développement durable. Dans ce contexte, la Ville de Saint-Basile-le-Grand désire se doter d'une politique de développement durable, d'un plan d'action en découlant, mais également d'un tableau de bord permettant d'assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs fixés à la politique de développement durable.

Pour réaliser ce mandat, le conseil municipal a formé un comité composé de mesdames Geneviève Desrosiers, conseillère municipale, Lise Tétreault, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de monsieur Jean-Marie Beaupré directeur général. Il a de plus mandaté la firme Yuki, représentée par monsieur Antoine Lacasse afin de développer un outil diagnostique en matière de développement durable.

Souvent perçu comme une mode passagère, le développement durable est, de l'avis de la Municipalité, la seule façon de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, ce que reconnaissait déjà le rapport Bruntland en 1987. Il est important de souligner que l'expression «*développement durable*» ne peut prendre en compte que la protection environnementale. En effet, selon le Grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française, le terme développement signifie : «*Amélioration qualitative de la situation d'une unité économique*», permettant ainsi l'apparition et la prolongation de la croissance économique. Dès lors, si on parle de développement, il est essentiel d'assurer la croissance économique de la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans le respect de ses citoyens et de son environnement.

En somme, cette approche s'articule autour de trois grands principes :

- le développement doit être orienté sur la satisfaction des besoins de tous ;
- le développement doit être équitable, à l'intérieur d'une même génération et entre les générations ;
- il existe des limites à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et futurs.

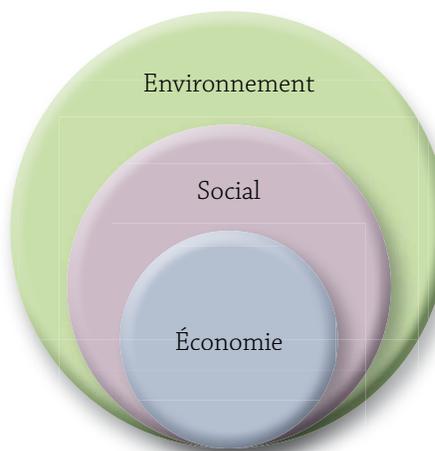
Dans cette optique, il faut faire le constat que le développement durable doit tenir compte des trois sphères permettant une activité économique bénéficiant à la société en respect de l'environnement. Le graphique qui suit illustre bien les propos des paragraphes précédents.

Ainsi, le développement durable doit être vu comme une approche systémique et les trois sphères d'interventions doivent être imbriquées l'une dans l'autre, assurant que toutes actions soient réalisées dans un contexte de développement durable.

Le développement durable :

Une approche systémique

Source : Yuki Développement



Ainsi, dans une telle approche systémique, la **condition** essentielle au développement durable est l'environnement, alors que le capital humain et social permet le **développement** en privilégiant et redéfinissant la qualité de vie. Finalement, l'outil essentiel au développement durable c'est l'**économie** qui doit contribuer au **développement** et à l'amélioration de la **condition**, soit l'environnement.

La présente politique vise donc à jeter les bases qui permettront à la Ville de Saint-Basile-le-Grand de s'assurer que ses interventions et celles de ses citoyens se situent dans les zones représentant le développement durable, tout en tenant compte des moyens et des technologies du moment.

Il est important de noter que la finalité principale d'une telle politique vise à améliorer le **tissu social** de la communauté par des **moyens** économiques, en tenant compte comme **conditions** principales, de l'environnement.

Comme plusieurs villes de la Montérégie, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a connu au cours des dernières décennies une croissance phénoménale au cours de laquelle beaucoup de jeunes familles sont venues s'établir sur le territoire. Aujourd'hui, ces familles sont de plus en plus exigeantes en matière de protection de leur environnement afin d'offrir à leurs enfants un cadre de vie où le développement se fait en respect de l'environnement pour la population.

2. Principes directeurs

Afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Ville de Saint-Basile-le-Grand se base sur quatre principes directeurs faisant appel à la collaboration des tous les intervenants. Ces principes sont : la sensibilisation, la facilitation, la responsabilisation et la réglementation.

2.1 La sensibilisation

La Ville entend utiliser les différentes voies de communication mises à sa disposition afin de sensibiliser la population et les divers intervenants aux réalités du développement durable, des principes à respecter, des diverses actions mises de l'avant ainsi que des résultats obtenus. En ce sens, dans le but de rétablir l'équilibre entre les trois sphères du développement durable, la Ville fait appel à la conscience environnementale de chacun dans le but de tendre vers une ville de plus en plus durable.

2.2 La facilitation

La Ville entend mettre à la disposition de tous, les divers outils permettant de tendre vers les objectifs de la présente politique et pouvant conduire vers des changements profitables pour l'environnement. Une fois mise en place, il appartiendra à tous d'adhérer à des enjeux collectifs afin de faire de Saint-Basile-le-Grand une ville où *il fait bon vivre au naturel, entre rivière et montagnes*.

2.3 La responsabilisation

La responsabilisation fait appel aux valeurs profondes de notre société tels le respect et l'intégrité chez chacun d'entre nous et, par conséquent, de prendre des décisions ou de poser des gestes visant à promouvoir le développement durable dans son intégrité. Pour y parvenir, des changements d'attitude sont essentiels. Ainsi, se responsabiliser signifie que chaque personne doit apporter une contribution significative dans la perspective que chacune de ses contributions donne des résultats exponentiels. Pour sa part, la Ville entend mettre en place diverses actions pour solliciter les citoyens qui ne se sentent pas encore concernés par l'importance de leurs actions.

2.4 La réglementation

Dans le but de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la présente politique dans les échéanciers prévus, la Ville entend se doter des outils réglementaires nécessaires à l'appui de ceux-ci.

3. Les enjeux du développement durable

À cet égard, les enjeux sont nombreux en matière de développement durable. La Ville de Saint-Basile-le-Grand a, par choix, ciblé certains enjeux qu'elle considère prioritaires pour lui permettre d'améliorer son milieu de vie dans le respect de son environnement physique et social et de son patrimoine, tout en favorisant le développement d'une économie saine et novatrice assurant aux générations actuelles et futures un avenir prometteur ouvert sur le monde.

Enjeu 1 : Assurer la protection de l'environnement en améliorant la qualité de l'eau, de l'air et du sol, protéger la biodiversité.

Enjeu 2 : Stimuler l'implication et la participation citoyennes afin de créer une cohésion sociale capable d'assurer le développement de la personne dans un environnement sécuritaire en respect des valeurs basées sur la famille.

Enjeu 3 : Procurer à chaque membre de la communauté l'accès aux services essentiels permettant le développement humain.

Enjeu 4 : Mettre à contribution le savoir et le savoir-faire des citoyens dans les sphères de l'activité économique de Saint-Basile-le-Grand.

Enjeu 5 : Offrir un cadre de vie de qualité axé sur les transports alternatifs et actifs par un aménagement urbain tenant compte du patrimoine bâti et naturel.

Enjeu 6 : Mettre en place un cadre de gouvernance favorisant la participation citoyenne et l'implication de l'ensemble des employés à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable.

3.1 Enjeu 1 : Assurer la protection de l'environnement en améliorant la qualité de l'eau, de l'air et du sol, protéger la biodiversité

Une ville offrant un décor champêtre entre monts et rivière et un cadre de vie basé sur la nature se doit de protéger son environnement au risque de voir se dégrader le tissu social qui la compose au détriment d'autres villes. Ainsi, sous cet axe, on retrouvera les thèmes suivants : la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la qualité des sols, la flore et la faune, l'énergie et finalement, la pollution sonore et visuelle.

3.1.1 Qualité de l'air

La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend faire sa part afin de contribuer à la lutte aux changements climatiques. En ce sens, elle entend réduire l'émission de gaz à effet de serre sur son territoire par différentes actions visant l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi, les principaux objectifs poursuivis en cette matière sont :

1. Favoriser l'utilisation du transport collectif et des modes alternatifs de transport, tel le transport actif.
2. Suite à l'analyse de l'efficacité énergétique des différents bâtiments municipaux réalisée récemment, mettre en place les recommandations en vue d'une amélioration de l'efficacité énergétique.
3. Favoriser l'achat d'équipements et de matériel roulant moins tributaires des énergies fossiles.
4. Favoriser la réduction des émanations résidentielles polluantes.

3.1.2 Qualité de l'eau

La présence de la rivière Richelieu qui traverse la totalité de son territoire ainsi que l'aménagement de certains bassins de rétention constituant des lacs artificiels fait en sorte que la Ville doit s'attarder à la qualité de l'eau sur son territoire, d'autant plus que l'usine d'épuration des eaux usées se déverse dans la rivière Richelieu et qu'elle puise son eau potable dans la même rivière. Les objectifs suivants sont retenus en cette matière :

1. Assurer la protection des milieux humides, des berges et des cours d'eau en préservant leur caractère naturel.
2. Pratiquer une gestion responsable de la consommation de l'eau.
3. Assurer un traitement efficace des eaux usées (usine et fosse septique).
4. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement vers la rivière Richelieu.

3.1.3 Qualité des sols

La Ville de Saint-Basile-le-Grand occupe une superficie de 34 km² dont 80 % se situe dans la zone agricole permanente. La Ville cherche donc à valoriser cette zone agricole en conciliant le développement urbain et les activités agricoles situées à proximité. En matière de qualité des sols, la Ville entend favoriser l'implantation de méthodes d'entretien plus respectueuses de l'environnement.

1. Promouvoir des pratiques écologiques pour l'entretien des terrains privés.
2. Implanter des pratiques écologiques pour l'entretien des infrastructures municipales et commerciales.
3. Favoriser la réhabilitation des terrains contaminés en faisant connaître les programmes gouvernementaux.
4. Mettre en place les programmes nécessaires à l'application du principe des 3RV.

3.1.4 Flore et faune

À ce niveau, la Ville de Saint-Basile-le-Grand, comme beaucoup de villes de la Montérégie, devra assurer une protection de sa flore et de sa faune d'autant plus qu'en tant que ville agricole en grande partie, il lui a été difficile de maintenir un couvert forestier important favorisant la pérennité de notre flore et de notre faune. Par ses actions, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite :

1. Assurer une prise d'inventaire de la faune et de la flore vulnérables ou menacées.
2. Protéger le couvert forestier présent sur le territoire.
3. Encourager la plantation d'arbres par des programmes incitatifs auprès des citoyens et des promoteurs.
4. Protéger les plantes vasculaires vulnérables ou menacées.
5. Contribuer à limiter la prolifération des plantes envahissantes en limitant l'apport en phosphore vers la rivière Richelieu.
6. Mettre en place une politique de l'arbre.

3.1.5 Énergie

Trois principaux aspects préoccupent la Ville de Saint-Basile-le-Grand au niveau énergétique. En premier lieu, la consommation énergétique de ses propres bâtiments et équipements dans le but de contribuer à la diminution des GES. La Ville entend mettre en œuvre les actions nécessaires pour diminuer sa consommation énergétique en visant l'utilisation d'énergie propre, limitant ainsi au minimum sa consommation d'énergie combustible. En deuxième lieu, la Ville souhaite favoriser l'utilisation d'énergie verte en remplacement de l'énergie fossile. Finalement, la Ville désire encourager la population à réduire sa consommation énergétique par la mise en place de programmes visant le remplacement d'équipements domestiques moins énergivores.

1. Poursuivre notre participation au programme Climat-municipalités afin d'améliorer notre rendement écoénergétique.
2. Poursuivre le remplacement graduel de la flotte de véhicules par des véhicules moins énergivores ou plus propres.
3. Promouvoir et favoriser l'utilisation de moyens et équipements réduisant la consommation énergétique applicables au milieu domestique.

3.1.6 Pollution sonore et visuelle

La présence du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116) et de la voie ferrée, bien que profitables au plan économique, n'est pas sans causer une certaine pollution sonore sur le territoire. Bien que n'ayant que peu d'emprise sur ces deux installations, la Ville entend mettre sur pied des mesures favorisant la diminution de la pollution sonore. Également, la multiplication d'enseignes commerciales ou communautaires ainsi que l'aménagement le long du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pourraient certes être améliorés afin d'offrir aux citoyens et visiteurs un aperçu de la Ville les incitant à s'y arrêter et la visiter pour un jour, s'y établir.

1. Travailler de concert avec les commerçants dans le but d'améliorer l'affichage commercial permettant de revoir le cadre visuel, entre autres, du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, tout en permettant à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs économiques.
2. Limiter l'éclairage excessif tant au niveau commercial que résidentiel.
3. Sensibiliser la population aux problèmes de pollution sonore reliés à certaines pratiques domestiques.

3.2 Enjeu 2 : Stimuler l'implication et la participation citoyennes afin de créer une cohésion sociale capable d'assurer le développement de la personne dans un environnement sécuritaire en respect des valeurs basées sur la famille

Dans un cadre de développement durable, il n'est pas suffisant d'intervenir dans une seule sphère, et celle du développement social se doit d'être tout aussi importante que les deux autres afin d'assurer un milieu de vie de qualité à nos citoyens. Évidemment, les interventions en ce domaine ne seront pas uniquement de la responsabilité de la Ville puisqu'en cette matière, plusieurs organismes interviennent auprès de notre population. Ainsi, les thèmes suivants seront abordés : cohésion sociale, sécurité, culture et famille.

3.2.1 Cohésion sociale

Un milieu de vie sain et de qualité nécessite cette cohésion sociale à partir de laquelle peut se bâtir une société partageant des valeurs et des orientations communes susceptibles de développer des services accessibles à tous et au bénéfice de tous. Pour ce faire, la Ville estime qu'elle doit intervenir, dans la mesure de ses capacités, pour faire de la population grandbasiloise, une société diversifiée et multiculturelle. La « diversité culturelle » contribue à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale. En ce sens, les aspects suivants seront pris en compte dans les décisions municipales :

1. Favoriser la diversité des profils sociodémographiques afin que la société grandbasiloise soit le reflet de la société québécoise moderne.
2. Favoriser l'intégration des différents profils sociodémographiques en assurant une place au sein de la société aux divers groupes composant la communauté grandbasiloise.
3. Par ses différentes politiques, favoriser l'implication sociale de tous afin d'avoir un portrait juste de la société moderne de Saint-Basile-le-Grand et ainsi être en mesure de mieux répondre à leurs attentes.
4. Promouvoir l'adoption de comportements favorisant le bon voisinage, la vie de quartier et l'entraide.

3.2.2 Sécurité

Un milieu de vie de qualité se doit de garantir un minimum de sécurité à sa population afin de lui permettre une participation pleine et entière à la vie grandbasiloise à tous les niveaux. Il apparaît donc important d'assurer les conditions de sécurité des personnes et des biens et celles qui touchent la salubrité publique en considérant les normes et pratiques d'aménagement, les risques naturels et technologiques.

1. Mettre à la disposition de la population des infrastructures assurant la sécurité des différents usagers.
2. Maintenir un sentiment de sécurité au sein de la population par des actions de prévention et de sensibilisation tant au niveau policier, sécurité incendie que mesures d'urgences.

3.2.3 Culture

Le développement culturel favorise l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture, le développement des communications contribue à leur rayonnement, permet l'affirmation de l'identité culturelle, favorise la création, la production, la recherche et la mise en marché des produits culturels. Il concerne également l'accès à un vaste éventail d'activités culturelles et la mise en place d'équipements destinés à la pratique artistique et culturelle. En ce sens, la Ville entend favoriser le développement culturel en fonction des besoins, mais également de ses moyens.

1. Améliorer l'accessibilité aux équipements et activités favorisant la promotion de la culture au sein de la population, par le respect de la politique culturelle et de son plan d'action.

3.2.4 Famille

Déjà engagée auprès de la famille, la Ville entend tout mettre en œuvre afin de favoriser l'émergence d'une conscience « famille » dans toutes ses actions. À ce titre, la Ville a déjà adopté une politique familiale qui jette les bases de ses interventions pour favoriser la famille et ses composantes. Encore une fois, un milieu de vie de qualité doit se composer de divers profils sociodémographiques. En ce sens, la Ville doit faciliter la mixité des différents groupes d'âge sur son territoire par un aménagement urbain et une offre d'activités permettant de rassembler ces différents groupes favorisant ainsi des liens intergénérationnels.

1. S'assurer du respect de la politique familiale et de son plan d'action.

3.3 Enjeu 3 : Procurer à chaque membre de la communauté l'accès aux services essentiels permettant le développement humain

Le développement humain fait de notre société ce qu'elle est et sera dans le futur. En effet, que l'on parle de besoins fondamentaux, de bien-être et de santé ou de scolarité, les municipalités jouent un grand rôle. L'aménagement urbain, on le sait, a une influence considérable sur l'état de santé; nos aménagements actuels axés presque exclusivement sur l'automobile ne favorisent par le transport actif, contribuant largement au problème d'obésité et de santé de nos populations. Bien que les villes ne soient pas responsables du système d'éducation, elles peuvent grandement influencer et faciliter l'accès à une scolarité élevée, entre autres, en offrant un transport collectif efficace et performant.

3.3.1 Besoins fondamentaux

Que l'on parle des besoins fondamentaux en nourriture, en santé, en logement, en santé financière ou physique, la Ville peut jouer un rôle important. En effet, en s'associant des organismes voués à ces causes en leur offrant des locaux et des facilités, il est possible d'intervenir efficacement auprès des clientèles à risques et contrer une partie des problèmes en cette matière.

1. Poursuivre et améliorer les partenariats avec les organismes.
2. Agir en tant qu'agent facilitateur auprès des organismes œuvrant avec les personnes démunies.

3.3.2 Santé et bien-être

La Ville peut intervenir à plusieurs niveaux afin de contribuer et mettre en place les éléments nécessaires pour assurer le bien-être et la santé de la population. Tant par ses actions directes du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire auprès de la population, que par un partenariat efficace avec les organismes œuvrant sur son territoire, elle peut offrir à chacun la possibilité de prendre en charge sa santé et son bien-être. Une population en meilleure santé, plus active, peu importe son âge, bénéficie à l'ensemble de la population en demeurant impliquée plus longtemps au sein de la communauté. De plus, la santé mentale est fortement liée à la santé physique d'un individu, favoriser l'un, c'est favoriser l'autre.

1. Poursuivre les efforts réalisés tant par la Ville que par les organismes du territoire pour offrir à la population une gamme d'activités variées favorisant le développement physique et mental de chacun.
2. Mettre en place les mécanismes nécessaires et graduels permettant d'offrir à sa population des services alimentaires sains.
3. Favoriser la tenue d'événements visant à promouvoir une saine alimentation tels le marché public, le marché champêtre de Noël, etc.

3.3.3 Scolarité

Bien que cette activité ne soit pas du ressort de la Ville, plusieurs actions peuvent faciliter un accès accru à une scolarité de qualité. La Communauté métropolitaine de Montréal et la Montérégie bénéficiant d'une grande quantité d'institutions scolaires de qualité, la Ville se doit de mettre en place les outils nécessaires facilitant l'accès à ses écoles. La poursuite de ses efforts en matière de transport en commun permettra certes de faciliter l'accès à celles-ci tout en s'assurant d'éviter un exode des jeunes vers d'autres municipalités. En agissant de la sorte, Saint-Basile-le-Grand conservera son tissu social et développera auprès des jeunes un sentiment d'appartenance augmentant d'autant les chances qu'ils s'établissent à Saint-Basile-le-Grand dans un futur plus ou moins rapproché.

1. Développer des projets de développement durable avec les écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de cette notion pour le futur.
2. Poursuivre ses efforts en matière d'intégration des différents modes de transport dans le but ultime de favoriser l'accès à une scolarité de qualité et diversifiée.

3.4 Enjeu 4 : Mettre à contribution le savoir et le savoir-faire des citoyens dans les sphères de l'activité économique de Saint-Basile-le-Grand

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, il est essentiel d'intégrer le développement économique afin d'atteindre les objectifs de développement durable. D'entrée de jeu, le terme développement durable ne peut signifier la stagnation, il implique un développement, mais un développement contrôlé et axé sur le bien-être de l'individu et non au détriment de celui-ci. Il est donc essentiel que le développement économique de la Municipalité assure une diversification de son économie en procurant un minimum d'emplois de qualité à sa population. Ce faisant, elle augmentera la qualité de vie de ses citoyens en diminuant les temps de transport et par conséquent, en augmentant le temps passé en famille et entre amis.

3.4.1 Agriculture

Une grande partie de l'économie de Saint-Basile-le-Grand est basée sur l'agriculture. En effet, près de 80 % de son territoire est voué à cette activité. Au fil des ans la Ville a posé des gestes concrets visant à favoriser le développement de son agriculture. Deux actions principales retiennent notre attention, soit l'adoption d'un règlement d'emprunt afin d'assurer un meilleur drainage des terres agricoles et l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une loi privée ayant comme objectif principal le remembrement des terres agricoles subdivisées avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et ce, à des fins de spéculation.

Actuellement, il n'y a que très peu d'efforts concertés visant à favoriser une mise en valeur de cette économie. La mise en place d'outils de concertation permettant une diversification de l'agriculture apparaît nécessaire dans le but ultime de développer l'agrotourisme qui apportera un soutien intéressant à l'économie traditionnelle.

1. Assurer une présence municipale au sein des organismes voués à l'agriculture.
2. Développer, de concert avec ces organismes et les agriculteurs, des moyens afin de diversifier l'agriculture de Saint-Basile-le-Grand et mettre en valeur ceux-ci auprès de la population régionale dans le but de faire de Saint-Basile-le-Grand un centre agrotouristique d'importance.

3.4.2 Entreprises

Dans le but de diversifier l'économie de Saint-Basile-le-Grand, il apparaît nécessaire d'attirer des entreprises de diverses natures offrant par la même occasion des emplois de qualité. Il faut être conscient que le type d'entreprise que nous pourrions attirer serait surtout de nature commerciale, puisque nous ne disposons pas de zones propices aux entreprises industrielles.

1. Analyser les différentes possibilités permettant d'attirer de nouvelles entreprises commerciales.
2. Poursuivre les efforts de revitalisation entrepris pour rendre le secteur du village plus convivial, favorisant l'implantation de petits commerces de proximité.
3. Analyser l'impact de certaines activités professionnelles en tant qu'usage complémentaire dans les résidences.

3.4.3 Citoyens

La raison d'être première d'une municipalité est ses citoyens. Ils deviennent donc des acteurs importants, aux premières loges et pour qui la Municipalité doit déployer des efforts considérables pour en assurer leur rétention et leur satisfaction.

1. Mettre en place les mesures nécessaires pour assurer un accès à la propriété ainsi que favoriser des mesures permettant le maintien à domicile.
2. S'assurer d'un accès à des emplois décents.
3. S'assurer d'offrir une typologie diversifiée d'habitats pour les différentes étapes de vie.

3.4.4 Finances municipales

Les finances municipales étant principalement basées sur l'impôt foncier, l'augmentation constante des valeurs des propriétés impose un fardeau fiscal de plus en plus élevé aux citoyens, réduisant d'autant le pouvoir d'achat de ceux-ci. L'augmentation des revenus autres que ceux provenant de la taxe foncière associée à une diminution des dépenses de fonctionnement permettra d'alléger le fardeau fiscal toujours grandissant.

1. Adopter une politique de gestion des surplus afin d'encadrer leur utilisation.
2. Diminuer le fardeau fiscal des citoyens sans pour autant affecter la qualité des services offerts.
3. L'amélioration des services à la population devra nécessairement passer par la création de la richesse, entre autres, par le développement du secteur sud-ouest de la Municipalité.
4. Limiter l'endettement de la Ville en fonction de la capacité financière des citoyens.
5. Identifier et maintenir des sources de financement additionnelles pour pallier le sous-financement pour l'entretien et le remplacement de nos infrastructures.

3.5 Enjeu 5 : Offrir un cadre de vie de qualité axé sur les transports alternatifs et actifs par un aménagement urbain tenant compte du patrimoine bâti et naturel

Cet axe du développement durable concerne les services à la population de quelque nature que ce soit. L'objectif premier de la Ville à cet égard est le maintien de ceux-ci et leur amélioration dans la mesure où la création de la richesse le permettra. Bien que l'amélioration des services nécessite des sources de financement supplémentaires, elle est nécessaire dans le but d'attirer de nouveaux résidents. En ce sens, l'élément principal guidant cet axe est l'attractivité de la Ville. Pour ce faire, la Municipalité devra prendre en compte différents aspects du quotidien de ses citoyens tels le patrimoine, l'achat local, l'amélioration des infrastructures, l'aménagement urbain et la mobilité des personnes. Elle souhaite également favoriser l'achat de produits agricoles locaux permettant d'améliorer la diversification de ceux-ci et de réduire les effets du transport sur les changements climatiques.

3.5.1 Patrimoine

Le patrimoine municipal constitue l'une des plus grandes richesses de sa population. Difficile à mesurer, cette richesse collective doit être préservée pour les générations futures afin de leur permettre de comprendre leur histoire.

1. Assurer la conservation et la protection des sites patrimoniaux en collaboration avec la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand.
2. Assurer la conservation des archives municipales au profit des générations futures.
3. Assurer la conservation et la mise en valeur des attraits naturels de la région.

3.5.2 Achat local

L'achat local vise deux cibles importantes, soit l'amélioration de l'économie locale ainsi que la diminution des GES en réduisant les distances parcourues pour réaliser les achats. Par la même occasion, l'achat local favorisera la création d'emplois de diverses natures permettant à des Grandbasilois de travailler à proximité de leur résidence.

1. Mettre en place une campagne de sensibilisation à l'achat local.
2. Soutenir la promotion et la mise en marché des produits locaux auprès des commerçants et de la population.
3. Agir en tant qu'agent facilitateur auprès des organismes œuvrant dans la promotion et la mise en marché des produits locaux.

3.5.3 Infrastructures

À ce niveau, la Ville entend maintenir et améliorer les infrastructures dans leur ensemble. Que l'on parle du réseau routier, d'égouts ou d'aqueduc, des parcs et espaces verts et des bâtiments municipaux, il est important de mettre en place les outils nécessaires au maintien de ces infrastructures. Celles-ci sont des éléments attractifs auprès des gens cherchant à s'établir dans la région; leur maintien et leur amélioration permettra d'attirer des nouveaux citoyens advenant une autorisation à exclure le secteur sud-ouest de la zone agricole permanente.

1. Maintenir les plans d'entretien préventif de nos diverses infrastructures.
2. Poursuivre la réalisation des interventions prévues aux plans d'entretien et de renouvellement de nos infrastructures.
3. Assurer le renouvellement de nos infrastructures.
4. Mettre en place une base de connaissance des nouvelles technologies en matière de remplacement et entretien de nos infrastructures.

3.5.4 Aménagement urbain

Au Québec, depuis des décennies, l'aménagement urbain est orienté vers l'utilisation des automobiles et Saint-Basile-le-Grand n'y a pas échappé. Revoir nos principes en matière d'aménagement urbain afin de tenir compte des transports actifs tels la marche et le vélo permettrait de créer une ville à l'échelle humaine où le piéton et le cycliste ont leur place tout comme l'automobile. Bien qu'il soit parfois difficile de réaménager des espaces conçus pour les automobiles, certains efforts devront être réalisés dans les milieux bâtis pour améliorer cet aspect. Il va de soi que dans les nouveaux développements, la Ville est résolue à favoriser l'utilisation des transports actifs par des aménagements orientés vers ces modes de transport et du transport en commun.

1. Développer des principes d'aménagement orientés vers le piéton et le cycliste tout en favorisant l'utilisation des transports en commun.
2. Améliorer l'aménagement urbain autour de places publiques afin de favoriser les échanges et les regroupements autour d'activités permettant le développement du tissu social.
3. Promouvoir la construction durable par des programmes incitatifs.
4. Prévoir, au niveau de la conception, dans les projets domiciliaires et commerciaux des aménagements visant à réduire la création d'îlots de chaleur.
5. Réaliser des aménagements visant à réduire les îlots de chaleur existants.
6. Limiter la création de grandes surfaces imperméables afin d'assurer la pérennité et le renouvellement de la nappe phréatique.

3.5.5 Transport et mobilité

Bien que des efforts aient été réalisés au cours des dernières années, la Ville poursuivra ceux-ci afin de favoriser l'utilisation des transports actifs et du transport en commun tant dans les quartiers existants que dans tout nouveau développement domiciliaire. Au plan de la mobilité et du transport, les actions mises en place devront permettre de diminuer l'utilisation de l'automobile comme moyen de transport principal.

1. Revoir nos règles urbanistiques afin de permettre l'implantation de commerces de proximité dans tous les quartiers.
2. Réaliser un plan de mobilité global et intégré tenant en compte les divers modes de transport accessibles à la population.
3. Poursuivre les efforts de mise en ligne de différents services, tels les permis, les inscriptions de loisirs, etc.
4. La planification des infrastructures devra tenir compte des transports alternatifs à l'automobile et être conçue dans le but de favoriser ce type de transport.

3.5.6 Attractivité

Les revenus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand sont principalement axés sur le développement résidentiel. En effet, sa situation géographique ne lui permet pas d'espérer un développement commercial d'envergure et encore moins industriel. Compte tenu de ces faits, il est important pour la Ville de développer son attractivité afin d'attirer de nouveaux ménages et à cet effet, de saisir toutes les opportunités lui permettant d'atteindre cet objectif.

1. Maintenir un taux de taxation compétitif.
2. Offrir une gamme de services répondant aux besoins de sa population.

3.6 Enjeu 6 : Mettre en place un cadre de gouvernance favorisant la participation citoyenne et l'implication de l'ensemble des employés à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable

La **gouvernance** est une notion parfois controversée, car définie et entendue de manières diverses et parfois contradictoires, elle renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples et **éthiques**, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales que globales. Le site Web de l'Institut international du développement durable, précise à ce sujet que :

« La gouvernance de réseaux et de partenariats est distincte de la gestion des opérations. La gestion porte sur les activités quotidiennes telles que la planification, la direction du personnel et le contrôle des ressources financières, la surveillance des plans de travail. La gouvernance est l'officialisation des relations entre les membres ou partenaires combinée avec des mécanismes de responsabilisation de l'entreprise collaborative à l'égard de ses actes. »¹

La responsabilisation et la transparence sont des enjeux cruciaux en matière de gouvernance. Pour sa part, la responsabilisation s'entend « de l'obligation d'assumer clairement la responsabilité du rendement en égard aux attentes convenues, c'est-à-dire qui est responsable envers qui et de quoi il est responsable. »²

« La transparence de l'information et de la prise de décision ainsi que l'équité du processus (y compris les procédures de consultation et de participation) sont des outils de promotion des décisions non arbitraires et souples. »³

3.6.1 Vision

Ainsi, la Ville s'est dotée en 2008, d'un plan stratégique et a identifié une mission que l'on retrouve au début du présent document. Il est important pour la société civile de s'approprier cette mission et le plan stratégique qui en découle. En ce sens, le conseil entend mettre en place les outils nécessaires visant à assurer un modèle de gouvernance moderne basé sur les principes de développement durable tel que défini par l'Institut international du développement durable.

1. Partager et faire connaître la vision du conseil et son plan stratégique à la population ainsi qu'à l'ensemble du personnel municipal.

3.6.2 Communication

Dans la société d'aujourd'hui où l'information est au bout des doigts, la communication de celle-ci est d'autant plus importante afin d'assurer une information complète permettant aux citoyens de mieux saisir les enjeux de leur milieu de vie. Il est donc primordial que la Ville poursuive ses efforts de communication auprès de la population dans le but d'assurer la participation citoyenne et la transparence de ses décisions.

1. Mettre en place une politique de communication.
2. Développer des capsules d'information sur divers sujets dont l'environnement, les décisions du conseil en bref, etc.
3. Mettre en place des moyens visant à mieux connaître l'opinion de la population.
4. Assurer la présence de la Ville sur les différents réseaux sociaux en développant une politique à cet égard afin d'éviter les abus préjudiciables à la Ville.

3.6.3 La gestion externe

La gestion externe concerne les différents organismes œuvrant sur le territoire mais dont la gestion pleine et entière nous échappe. Généralement, ce sont des partenaires sur lesquels nous exerçons une certaine influence mais dont l'autonomie décisionnelle est reconnue. Dans le cadre d'une politique de développement durable, il est important d'intégrer ces organismes afin qu'ils s'approprient la politique et que leurs décisions tiennent compte des principes énoncés.

1. S'assurer d'une présence municipale dans les organismes importants pour le développement de la Municipalité.
2. Poursuivre les efforts de concertation et de consultation auprès de ces organismes.

1 Institut international du développement durable [http://www.iisd.org/networks/gov/default_fr.asp]

2 IDEM

3 IDEM

3.6.4 La gestion interne

C'est dans la gestion interne que le conseil a la plus grande influence puisque c'est lui qui fixe les orientations et les objectifs à atteindre. La Municipalité se doit donc de développer les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique de développement durable et à son plan d'action.

1. Sensibilisation de tous les intervenants aux principes du développement durable.
2. Intégration des principes du développement durable dans les différentes actions municipales, et ce, à tous les niveaux.
3. Mise en place de politiques et plans d'action visant à orienter les actions de la Ville vers les principes du développement durable.

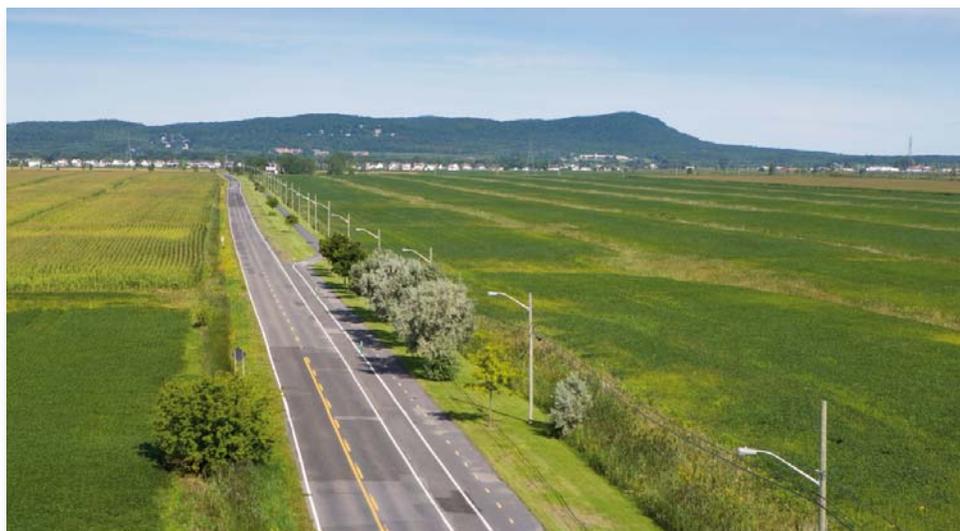
4. Conclusion

La Ville de Saint-Basile-le-Grand se dote d'une telle politique dans le but d'assurer aux générations actuelles et futures un accès aux ressources environnementales tout en assurant leur pérennité. En ce sens, elle entend mieux planifier ses diverses interventions en concertation et consultation avec ses partenaires et citoyens. Elle s'engage donc à jouer son rôle de chef de file dans la mise en œuvre de solutions efficaces afin de protéger notre environnement tout en assurant le développement de sa collectivité.

L'approche choisie par la Municipalité se veut d'abord et avant tout une approche de collaboration et de responsabilisation de tous les intervenants susceptibles d'affecter notre devenir. Pour ce faire, elle entend agir avec transparence à l'égard de ses partenaires et citoyens afin que ceux-ci se sentent de plus en plus concernés par l'importance du défi qui nous attend.

Le développement durable n'est pas la panacée de l'état ou des groupes écologistes, mais bien celle de tous les citoyens individuels et corporatifs, organismes, gouvernement de tous les niveaux et seule une action concertée permettra de tendre vers cet objectif ambitieux.

La population est invitée à adhérer aux principes du développement durable afin d'apporter des changements profitables à notre environnement et à la collectivité
... où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...



**Cette politique est disponible sur demande
à la mairie (204, rue Principale) ainsi qu'à l'édifice Léon-Taillon (200, rue Bella-Vista)
et peut être consultée sur le site Web.**